

LA FARLEDE

Consultation de promoteurs pour la réalisation d'un programme résidentiel et commercial sur la phase 2 du projet de centralité

Avis d'appel public à la concurrence

Identification de l'organisme qui organise la consultation : Commune de LA FARLEDE – 83210

Objet de la consultation

Consultation de groupement promoteur/investisseur, concepteur, pour la réalisation d'un programme résidentiel et commercial en centre-ville de La Farlède, sur l'emprise de la phase 2 du projet de centralité.

Forme et déroulement de la consultation

La procédure de consultation se déroulera en 3 phases :

- La 1^{ère} phase visera à sélectionner 3 équipes maximum de promoteur/investisseur, concepteur.
Chaque équipe aura notamment à émettre un avis sur les conditions d'acquisition souhaitées par la Commune.
A l'issue de cette phase, la Commune arrêtera les conditions financières de cession.
- La 2^{ème} phase consistera en l'élaboration, par chacun des 3 candidats retenus, dans un délai minimum de 8 semaines, d'une proposition architecturale et d'un programme détaillé.
- La 3^{ème} phase sera celle de la négociation avec l'équipe lauréate afin d'arrêter les clauses relatives au montage de l'opération et à la promesse de vente du ou des terrains.
Dans le cas où cette négociation ne pourrait aboutir dans le délai de 8 mois maximum, la Commune aura la possibilité d'engager également des négociations avec les 2 autres candidats.

Contenu du dossier de consultation

Le dossier d'appel à candidatures, correspondant à la phase 1 ci-dessus, comporte :

1. Un Règlement de la Consultation,
2. Un Cahier des Charges Urbanistiques et Architecturales,
3. Un Cahier des Données Graphiques et Règlementaires
4. Un état des lieux et perspectives du développement communal

Dossier à produire par les candidats

Le dossier de candidature pour la 1^{ère} phase comportera les pièces permettant au candidat de justifier des capacités juridiques, techniques, opérationnelles et financières de chaque membre de l'équipe (promoteur, investisseur, équipe de maîtrise d'œuvre) et de caractériser le programme qu'il souhaite développer.

Le dossier à remettre pour la 2^{ème} phase est décrit dans le règlement de consultation. Il comprend une proposition architecturale et un programme détaillé.

Date limite de remise des candidatures : le 15/02/2018 à 16 h

Critère de sélection

Les critères de sélection pour la 1^{ère} phase sont les suivants :

- Références du promoteur ou promoteur/investisseur,
- Références de l'architecte,
- Capacité financière du candidat,
- Pertinence du programme proposé intégrant la problématique du stationnement des véhicules et de l'animation commerciale,
- Pertinence du phasage proposé,
- Avis sur les conditions d'acquisition souhaitées par la Commune.

Mise à disposition du dossier de consultation et retrait

Cet avis et le dossier de consultation peuvent être consultés et/ou téléchargés sur le profil acheteur de la collectivité sur : www.marches-securises.fr

Adresse auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus ou demandés :

Mairie de la Farlède – Service Urbanisme et grands projets – Place de la liberté

- 83210 LA FARLEDE

Tel : 04.94.27.85.87 Mail : urbanisme@lafarlede.fr

Adresse où les candidatures doivent être remises

Les dossiers de candidatures sont soit remis en main propre contre récépissé, soit envoyés par pli recommandé avec avis de réception postal, soit transmis par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception.

Les transmissions électroniques ne sont pas acceptées.

Les plis porteront la mention suivante :

« Consultation de promoteurs pour la réalisation d'un programme résidentiel et commercial sur la phase 2 du projet de centralité – Appel à projets - Candidature».

NE PAS OUVRIR

Les candidats transmettent leur dossier sous pli cacheté :

- soit par pli recommandé avec avis de réception postal, à l'adresse suivante:

Mairie de la Farlède - Hôtel de ville- Service Urbanisme et Grands projets - Place de la liberté - 83210 La Farlède

- Soit par remise en main propre, à l'adresse suivante :

Mairie de la Farlède - Hôtel de ville- Service Urbanisme et Grands projets - Place de la liberté - 83210 La Farlède